



Date de dépôt : 14 août 2024

Rapport du Conseil d'Etat **au Grand Conseil sur la motion de Julien Nicolet-dit-Félix, Emilie Fernandez, Léo Peterschmitt, Angèle-Marie Habiyakare, Christina Meissner, Murat-Julian Alder, Darius Azarpey, Fabienne Monbaron, François Erard, Thierry Oppikofer, Raphaël Dunand, Jacques Jeannerat, Marc Saudan pour le maintien et l'élargissement des services des espaces de récupération**

En date du 1^{er} mars 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le communiqué du Conseil d'Etat annonçant la fermeture des ESREC (espaces de récupération) le dimanche et les jours fériés dès le 1^{er} mars 2024¹ ;*
- l'insuffisance de financement du fonds cantonal sur la gestion des déchets (FCGD) ;*
- les délais probables avant la décision du Tribunal fédéral quant à l'obligation faite, dans le cadre de la révision de la loi sur les déchets, à toutes les entreprises genevoises de faire traiter leurs déchets sur notre territoire et le manque à gagner consécutif pour le FCGD ;*
- l'art. 12 de la loi sur la gestion des déchets (LGD) qui charge les communes de l'organisation, de la collecte et du financement de l'élimination ou du recyclage des déchets ménagers ;*

¹ <https://www.ge.ch/document/fermeture-esrec-dimanches-jours-feries-1er-mars-2024>

- *le service d'une qualité et d'une utilité exceptionnelles fourni par les ESREC et les énormes affluences d'utilisateurs, en particulier les dimanches et les jours fériés, consacrés pour beaucoup aux tâches domestiques ;*
- *l'excellent état de certains objets détruits par les utilisateurs dans les différents ESREC et l'intérêt qu'il y aurait à les mettre sur le marché de seconde main plutôt que de recycler les matériaux qui les composent,*

invite le Conseil d'Etat :

- *à tout mettre en œuvre pour le maintien de l'ouverture des ESREC le dimanche et les jours fériés par la substitution avec un autre jour de fermeture hebdomadaire connaissant des affluences moindres ;*
- *à envisager, en concertation avec les exploitants des ESREC, des espaces permettant le dépôt d'objets en bon état, en vue d'une remise en vente ou d'une revalorisation par des associations sans but lucratif spécialisées dans le domaine (CSP, Emmaüs, Armée du Salut, Péclet 13...).*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

A titre liminaire, le Conseil d'Etat rappelle que le fonctionnement des espaces de récupération cantonaux (ESREC) est financé par le fonds cantonal de gestion des déchets (FCGD), lequel est principalement alimenté par la redevance prélevée sur l'incinération à l'usine des Cheneviers. Les montants liés aux ESREC représentent les trois-quarts des dépenses totales du FCGD, le surplus étant principalement dédié à la communication et à la sensibilisation de la population à la gestion des déchets. Ce fonds est déficitaire depuis 2019 et, alors que la trésorerie devrait encore permettre d'absorber ce déficit jusqu'en 2024, des solutions doivent être trouvées dès 2025 pour pérenniser ses actions, notamment le service des ESREC.

Parmi les solutions envisagées pour réduire le déficit du FCGD, la nouvelle loi sur les déchets (LDéchets; rs/GE L 1 21), adoptée par le Grand Conseil le 2 septembre 2022, proposait initialement une nouvelle taxe sur la production des matériaux d'excavation qui serait venue alimenter le FCGD et aurait participé à la réduction du déficit. Toutefois, lors des débats parlementaires, cette nouvelle taxe n'a pas été retenue, privant ainsi le FCGD d'un revenu nécessaire. Relevons en outre que la nouvelle loi instaure une zone d'apport globale rendant obligatoire la remise de tous les incinérables produits dans le canton à l'usine des Cheneviers. Or, cette disposition est contestée par la Confédération qui privilégie le marché libre pour les déchets non urbains². Dans cette logique, depuis début 2024, les revenus du FCGD sont en diminution en raison d'une réduction significative des livraisons de déchets incinérables à l'usine des Cheneviers de la part de certains grands centres de tri genevois.

En prévision de l'exercice 2025 qui, selon les projections actuelles, sera déficitaire, de nouvelles solutions sont activement recherchées afin de maintenir l'équilibre financier du FCGD, que ce soit du côté des prestations délivrées par celui-ci (réduction des coûts) ou du côté des nouveaux financements (augmentation des recettes). Partant, le Conseil d'Etat a lancé un cycle de réflexions avec les acteurs concernés, notamment l'Association

² Selon l'article 3a de l'ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets, du 4 décembre 2015 (OLED; RS 814.600), l'on entend par déchets urbains les déchets produits par les ménages, les déchets provenant d'entreprises comptant moins de 250 postes à plein temps et dont la composition est comparable à celle des déchets ménagers en termes de matières contenues et de proportions et les déchets provenant d'administrations publiques et dont la composition est comparable à celle des déchets ménagers en termes de matières contenues et de proportions.

des communes genevoises et l'Association des recycleurs de Genève, pour permettre le financement des prestations de base du FCGD. En l'état actuel des réflexions, aucune solution permettant de restaurer l'équilibre financier complet du FCGD n'est toutefois implémentable à court terme.

Horaires d'ouverture des ESREC

Sur le fond, la décision de fermeture des ESREC le dimanche et les jours fériés, bien qu'insuffisante du point de vue financier, était motivée par le coût plus important des frais de surveillance, le dimanche et les jours fériés qu'en semaine. Au vu de la nécessaire recherche de réduction des coûts, cette fermeture partielle constituait une des rares mesures qu'il était possible de mettre en œuvre rapidement. Le Conseil d'Etat comprend cependant la volonté de votre Conseil de maintenir l'ouverture des ESREC le dimanche et les jours fériés. En l'état actuel, les projections financières indiquent que la trésorerie disponible permet cette réouverture prochainement.

Les mêmes projections indiquent toutefois un bilan négatif pour le FCGD dès l'exercice 2025 et les mêmes questions se reposeront à cette date. La recherche de solutions de financement est dès lors toujours d'actualité. Si aucune solution pérenne n'est trouvée à court terme, il conviendra d'envisager une solution transitoire, le FCGD n'étant pas autorisé à adopter un budget déficitaire.

Mise en place de ressourceries dans les ESREC

Un projet pilote de ressourcerie, soit un espace de dépôt d'objets fonctionnels et en bon état, accessible aux usagères et usagers, sera mis en place à l'ESREC des Chânats, dès cet automne. Ce dernier est le seul ESREC ayant l'espace suffisant pour aménager un tel service.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :
Nathalie FONTANET